

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
SAN – 45 – A	705 706
<b>Intitulé du poste</b>	
<b>Médecin Conseiller(ère)</b>	
<b>Intitulé de l'emploi</b>	
Médecin	

Création		Remplacement	x
----------	--	--------------	---

Structure	Siège
Direction de rattachement hiérarchique	Direction des coopérations territoriales et de la performance (DCTP)
Direction adjointe	Direction adjointe Hospitalisation et autonomie (DA HA)
<i>Direction (rattachement fonctionnel 0,50 ETP)</i>	<i>Direction de la Stratégie Régionale en Santé (DSRS)</i>
<i>Direction adjointe</i>	<i>Direction adjointe Démocratie en Santé et Qualité (DA DSQ)</i>
<i>Pôle</i>	<i>Pôle Qualité</i>

Contexte
<p><b>L'Agence régionale de santé</b> a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence. Elle favorise les innovations en santé à l'appui d'un département rattaché à la Direction générale.</p>
<p><b>La Direction des coopérations territoriales et de la performance (DCTP)</b> est chargée de porter deux objectifs structurants et complémentaires de la stratégie régionale, et de coordonner les actions de mise en œuvre dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre des programmes de transformation de l'offre de soins : amélioration et adéquation des organisations et des prises en charges, pertinence des soins et des prescriptions, développement des alternatives à l'hospitalisation dans le cadre du virage ambulatoire, innovations organisationnelles et restructurations, efficacité et performance du système de santé.</li> <li>• le développement des coopérations et des mutualisations dans le champ sanitaire (tout particulièrement la mise en œuvre des groupements hospitaliers de territoire - GHT) et dans le champ médico-social.</li> </ul> <p>Elle s'organise actuellement en trois Directions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie</li> <li>- Direction adjointe Coopérations et Professions de Santé et des Cadres en Etablissements</li> <li>- Direction adjointe Financement et Performance du Système de Santé</li> </ul>

**La Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie** est en charge d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs par la mise en œuvre des plans d'actions régionaux et nationaux et la déclinaison au sein des territoires, notamment les établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle se charge de coordonner les processus de contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, de veiller à leur cohérence, et de coordonner les procédures d'autorisations et d'appels à projets.

Elle s'organise autour de 3 pôles :

- Pôle schémas et programmation
- Pôle contractualisation
- Pôle autorisations et appels à projets

**La Direction de la Stratégie Régionale en Santé** (DSRS) regroupe les activités suivantes : démocratie en santé, suivi du Plan Régional de Santé (PRS), coordination du suivi des plans de l'ARS, CPOM ARS/Etat, Contrats Locaux de Santé (CLS), qualité, inspection contrôle, observation et évaluation, organisation territoriale de l'offre ambulatoire.

Elle est structurée en 2 directions adjointes :

- Direction adjointe démocratie en santé et qualité
- Direction adjointe offre ambulatoire

**La Direction Adjointe Démocratie en Santé et Qualité** est structurée en 3 pôles :

- Pôle Qualité qui pilote la politique qualité de l'ARS sur l'ensemble de son champ d'action, dont les missions d'inspection-contrôle.
- Pôle Observation et Statistiques qui a la charge de réaliser des enquêtes et des études, de gérer des répertoires et des bases de données et de construire des outils décisionnels. Il est en particulier responsable de la validation des remontées PMSI des établissements sanitaires.
- Pôle Démocratie en Santé et pilotage qui organise les relations avec la CRSA et appuie les délégations départementales dans leurs relations avec les CTS et qui déploie les actions de l'ARS visant à mobiliser l'utilisateur comme acteur du système de santé.

#### Missions/Activités

Le (la) Médecin conseiller(ère) est chargé(e) sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Adjoint de l'Hospitalisation et Autonomie (0,50ETP) :

- De la coordination régionale des thématiques suivantes : **médecine et développement de l'hospitalisation de jour, réanimation et surveillance continue, prise en charge des maladies cardio-vasculaires et neuro-vasculaires (filière AVC et maladies neuro-dégénératives)**.
  - Il s'agit, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du projet régional de santé, de porter et d'animer la politique régionale sur ces thématiques, prospective, concertée avec les acteurs, et de piloter les plans d'actions régionaux. Cette réponse repose sur un diagnostic régional et une déclinaison des orientations nationales. Elle implique l'animation d'un groupe technique dédié à chaque thématique ainsi qu'une mobilisation des différentes Directions métiers concernées à l'Agence et des partenaires institutionnels le cas échéant.

- De l'**appui aux missions hospitalières**, en collaboration avec les autres pôles de la Direction et les autres Directions métiers et les délégations départementales de l'agence. Deux sujets notables à ce stade : le suivi des hôpitaux de proximité et de leurs futures inscriptions dans les parcours de soins sur les territoires mais aussi le soutien aux projets de coopérations hospitalières pour les thématiques considérées.

Le (la) Médecin conseiller(ère) participe sous la responsabilité fonctionnelle de la responsable du pôle qualité (DSRS – DADSQ) - (0,50ETP) :

- à des missions d'inspection et de contrôle (conduites de thématiques, coordination/réalisation de missions programmées et non programmées)
- à la programmation, à l'animation et à la coordination des fonctions Inspection Contrôle (IC)
- à l'analyse des données des systèmes d'information Inspection Contrôle (SI- IC).

Le périmètre des missions peut évoluer en fonction de l'expérience et du profil du/de la candidat(e).

#### Interfaces professionnelles

Interactions multiples avec les différentes directions ajointes de l'agence et délégations départementales en charge de l'organisation, de la performance, et de la qualité de l'offre de soins.

Les missions liées au poste conduisent à établir des relations régulières avec les acteurs de santé du territoire (membre à ce titre de l'UCR). Le pilotage des thématiques régionales liées au PRS font appel à des capacités d'organisation et de pilotage de projets transversaux.

#### Conditions particulières

L'agent doit juridiquement être habilité à contrôler et à inspecter de par son statut, à défaut il lui sera demandé de suivre le cursus ICARS (Inspection –Contrôle en ARS).

Participation aux astreintes médicales de l'agence.

#### Profil recherché

Peuvent postuler :

- Médecin inspecteur(trice) de santé publique
- Médecin autre fonction publique
- Praticien conseil
- Médecin contractuel(le)

#### Compétences

Savoirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des politiques sanitaires et sociales</li> <li>- Organisation et fonctionnement du système de santé</li> <li>- Cadre légal et réglementaire de la santé publique</li> <li>- Connaissances médicales et associées</li> <li>- Pertinence des actes</li> <li>- Connaissance des contextes d'exercice médical et des bonnes pratiques en santé</li> <li>- Connaissance de l'environnement institutionnel, administratif et partenarial</li> <li>- Connaissance des normes juridiques et techniques du domaine médical</li> <li>- Connaissance du PMSI souhaitable</li> </ul>
---------	--

Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discerner les enjeux spécifiques, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles</li> <li>- Réaliser un diagnostic et une analyse, avec une prise en compte multifactorielles, afin de proposer des arbitrages et d'aider à la décision.</li> <li>- Créer et animer un réseau de partenaires.</li> <li>- Animer des groupes de travail</li> <li>- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des solutions qui contribuent à optimiser les ressources au regard des besoins des territoires</li> <li>- Concevoir des plans d'actions et piloter leur mise en œuvre</li> <li>- Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle, animer une équipe, des réunions...</li> </ul>
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sens de la médiation, et de la diplomatie</li> <li>- Ecoute et réactivité</li> <li>- Avoir une force de conviction</li> <li>- Communication en interne et en externe</li> <li>- Autonomie</li> <li>- Capacité d'adaptation</li> <li>- Capacité à s'intégrer dans une équipe</li> </ul>

Contact	ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de dépôt des CV et LM	26/04/2018
Date prévisionnelle des entretiens	Mai 2019